

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2006-2008

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 7, 2^e édition, modifié par la Résolution IX.1 Annexe B de la COP9). La 3^e édition du Manuel, contenant les modifications en question, est en préparation et sera disponible en 2006.
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

MBATI Gilbert, B.P : 98 Ministère de l'Economie Forestière,
Fax : +242 81 41 36, Tél : +242 531 90 53,
E-mail : gilmbatti@yahoo.fr

MADOUKA Gilbert, Point focal national
de la Convention Ramsar ; Direction Générale de l'Environnement
BP 958 Brazzaville
Tel : +242 536 09 82
E-mail : gmadouka2005@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J	M	A				

Date d'inscription Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

30 octobre2006

3. Pays :

République du Congo

4. Nom du site Ramsar :

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

Libenga

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou

ii) les limites ont été agrandies ; ou

iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou

ii) la superficie a été agrandie ; ou

iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

i) **une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :

ii) **une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :**

iii) **un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs**

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Les limites physiques telles que des routes, les berges des plans d'eau représentent le type de délimitation appliquée pour le site.

Le site est délimité par la zone des marais située de part et d'autre de la rivière Libenga, de l'embouchure avec l'Oubangui jusqu'en amont à l'embouchure de la rivière Bérandzokou avec la Libenga.

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

18°0'22"E 2°51'03"N

9. Localisation générale :

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Le site « Libenga » est situé au nord du pays, dans le Département de la Likouala, frontalier avec la République Démocratique du Congo par la rivière Oubangui. La localité urbaine la plus proche est Enyellé, avec une population de 3600 habitants Chef-lieu du district, située sur la rive gauche de la rivière Libenga et à 860 km de Brazzaville.

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

325 m (en moyenne)

11. Superficie : (en hectares)

59 409 hectares

12. Description générale du site :

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Le site Libenga fait partie des zones humides continentales et est constitué essentiellement d'une rivière permanente dénommée Libenga, ainsi que d'autres petits ruisseaux, des marais, des plaines d'inondation et forêts inondables, marécageuses et de terre ferme. Cette rivière constitue la principale voie de communication entre les villages du site. De même elle est la principale source de revenus financiers des populations à travers les activités de pêche, et de production de vin de palmier raphiale et autres produits forestiers non ligneux tels que la cola, le miel, etc.

La rivière Libenga d'une longueur de 325km du village Libenga jusqu'à Berandzokou, a une largeur moyenne oscillant entre 10 et 20 mètres de largeur ; une profondeur moyenne de 5 mètres. Elle joue un rôle important dans le maintien de la diversité biologique aquatique de la zone et dans la régulation hydrologique. Elle constitue également le dernier habitat ou refuge des populations d'hippopotames (*Hippopotamus amphibius*) venus de la rivière Oubangui, où ils faisaient souvent l'objet de menace.

13. Critères Ramsar :

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Pour le critère 2 :

La rivière Libenga est un refuge important pour les populations d'hippopotames (*Hippopotamus amphibius*, VU), espèce intégralement protégée par la loi congolaise sur la faune et les aires protégées et classée en Annexe II de la CITES, venus de la rivière Oubangui,

menacés par les pêcheurs de ladite rivière et vivant curieusement en harmonie avec les pêcheurs de la rivière Libenga.

Pour le critère 3 :

Par sa flore diversifiée (peuplement herbacé surtout), le site Libenga dispose des prairies importantes pour les populations de buffles (*Syncerus caffer nanus*) migrant de la République Démocratique du Congo (RDC) voisine en début de la saison pluvieuse (mai – juin).

Ce site joue un rôle important dans le maintien de la diversité biologique aquatique de la zone car, la présence des hippopotames assure le maintien dans le site des espèces de poissons d'eaux profondes, venant des eaux profondes de l'Oubangui. En effet, les hippopotames par leurs migrations le long la rivière contribuent énormément à leur désengorgement ; assurant ainsi à cette rivière une profondeur d'eau, permettant aux espèces de poissons appartenant aux familles des Distichodontidae (*Distichodus antonii*, *D. affinis*), Osteoglossidae (*Heterotis niloticus*) et le Clariidae (*Heterobranchus longifilis*) d'y être même en période de saison sèche.

Pour le critère 4 :

Le site Libenga dispose de prairies importantes pour les populations de buffles (*Syncerus caffer nanus*) migrant de la RDC voisine en début de la saison pluvieuse (mai – juin), et présentent des conditions favorables de vie pour quelques espèces d'oiseaux d'eau migrateurs en début d'étiage : c'est le cas des pélicans (*Pelecanus rufescens*) et des marabouts (*Leptoptilos crumeniferus*).

Pour le critère 7 :

La rivière Libenga est un affluent de la rivière Oubangui que le Congo partage avec la République Démocratique du Congo et la République Centrafricaine. De ce fait, ce site abrite une population importante de poissons non seulement des eaux de petites rivières, mais aussi de l'Oubangui considérés comme endémiques dans le bassin du Congo. C'est le cas par exemple des espèces appartenant aux familles des Mormyridae (*Genyomys donnyi*, *Petrocephalus microphthalmus*), Polypteridae (*Polypterus palmas conqicus*), Protopteridae (*Protopterus dolloi*) et Anabantidae (*Ctenopoma acutirostre*, *C. pellegrini*).

Pour le critère 8 :

Libenga est une zone de migration longitudinale pour les poissons venant du l'Oubangui. C'est le cas de *Distichodus antonii*, *D. affinis*, *Heterobranchus longifilis*. Il sert par ses plaines inondables et forêts marécageuses ou inondables, de lieu de frayères et sources d'alimentation pour les Osteoglossidae (*Heterotis niloticus*), les Cichlidae (*Hemichromis fasciatus*, *Tilapia rendalli*), les Clariidae (*Clarias gabonensis*, *C. gariepinus*, *C. platycephalus*), les Mormyridae (*Mormyrops deliciosus*, *Petrocephalus sauvagei*, *Petrocephalus microphthalmus*), les Anabantidae.

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique :

Empire floral africano-malgache, domaine guinéen, région guinéo-congolaise ;

Régions biogéographiques congolaises : situé à cheval entre la haute Sangha et basse Sangha ; domaine congolais, secteur forestier central.

b) Système de régionalisation biogéographique (citer la référence) :

Empire floral africano-malgache, domaine guinéen, région guinéo-congolaise.

D'après l'esquisse de la carte des grandes régions naturelles du Congo de DESCOINGS (1975), modifiée par KIMPOUNI et coll. (1992), le Congo est subdivisé en 11 districts phytogéographiques dont ceux de la haute Sangha et la basse Sangha, dans le domaine congolais et le secteur forestier central.

16. Caractéristiques physiques du site :

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

Géologie :

Le site Libenga se situe géologiquement dans la région naturelle de la Cuvette congolaise, plus précisément dans le bassin de Impfondo. Les formations géologiques sont d'âge mésozoïque et cénozoïque.

Géomorphologie :

Le site Libenga, recouvert par une formation quaternaire, est constitué d'alluvions argileuses ou sableuses déposées par la rivière et ses affluents.

Sols :

Les sols sont argilo-sableux avec des berges à pente raide (plus particulièrement dans les villages : Ibenga, Ngomba-ngoye, Bissambi). On note également la présence des sols hydromorphes dans les zones de forêts inondées et des marais.

Hydrologie :

La rivière Libenga est un cours d'eau régulier, qui constitue la principale voie de communication des villages riverains. Elle a une eau de couleur sombre avec un pH variant entre 4,5 (à la saison sèche) et 5,5 (à la saison des pluies), la profondeur est faible au confluent avec l'Oubangui, du fait du phénomène d'ensablement et de l'invasion par les plantes aquatiques flottantes. A partir de la zone de Ngomba-ngoye, elle varie de 7m à 10m ; la largeur est de 5 à 20m.

Le niveau de l'eau baisse pendant la période d'étiage (décembre- mai) jusqu'à 4 à 6m en moyenne avec diminution du débit et augmente à la période des hautes eaux (juin-novembre)

Climat :

Le climat du site de Libenga est de type équatorial, avec des précipitations moyennes annuelles de 1800mm à 2000mm avec une variabilité interannuelle de 10 à 15% ; La température moyenne annuelle set de 25°C-26°C avec une amplitude de 1 à 2°C ; l'humidité relative annuelle est de 84-86%.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

Couvrant une superficie de 489000 Km², le bassin versant de ce site draine les eaux de ruissellement de pluies battantes avec dépôt des matières organiques dans les eaux ; les caractéristiques géologiques, géomorphologiques et climatiques sont les mêmes rencontrées dans le site. Le sol du bassin versant sont utilisés pour l'extraction de l'argile pour la fabrication des briques, l'armature des maisons, des matériaux de pêche (une sorte de rondins pour les filets), la poterie et quelquefois pour la petite agriculture de subsistance.

18. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Alimentation en eau : Pendant la baisse des eaux, les zones humides de ce site assurent l'alimentation en eaux souterraines ; qui passent par la nappe , s'écoulant latéralement pour ressurgir en surface dans d'autres zones tels que la rivière Oubangui, ainsi que des étangs de forêts et de plaines.

Emergence des eaux souterraines : Les eaux alimentant la zone de la rivière Libenga ne proviendraient pas uniquement des eaux de pluie ; mais aussi du fait de l'émergence des eaux souterraines. Cela se justifie par la présence des mares d'eau dans les forêts et les plaines de ces zones. Ainsi, grâce à cette fonction, les puits d'Enyellé n'ont jamais manqué de l'eau.

Prévention des inondations : Les pluies qui s'abattent dans le site Libenga sont si violentes qu'elles peuvent provoquer en aval des inondations avec destructions énormes des installations domestiques. La présence de la rivière, des étangs, du couvert végétal et des plaines adjacentes, ajouté à cela le relief du site assurent le freinage des eaux et ralentit ainsi leur écoulement. Aussi, le pompage des eaux par les racines des arbres de la forêt marécageuse joue un rôle important dans le maintien des équilibres hydrologiques.

Stabilisation des rives : La végétation aquatique en bordure de la rivière Libenga assure la stabilisation des rives en atténuant les écoulements des eaux de pluie.

Rétention des éléments nutritifs : Par sa végétation herbacée, ce site assure la rétention des éléments nutritifs, servant ainsi de base à la production des poissons et d'animaux sauvages. Par son débit assez important pendant la grande saison des pluies, comme aussi à l'étiage, la rivière Libenga constitue une source d'approvisionnement permanent en éléments nutritifs pour les zones situées en aval.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

M ; Xf ;Tp; N; Y

20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

Habitats : rivière, marigots, étangs, marais, savane, forêts marécageuses, forêts inondables et de terre ferme.

Type de végétation :

- végétation aquatique et de savane avec des prairies flottantes dominée par les Poaceae (*Echinochloa stagnina* ; *Vossia cuspidata* ; *Bracharia brizanta* ; *Imperata cylindrica* ; *Hyparrhenia diplandra* ; *Hyparrhenia rufa* ; *Panicum maximum*),
- végétation de forêts marécageuses et inondables (*Raphia vinifera* ; *Musanga cecropioides* et d'*Alstonia boonei*) et
- végétation de forêt de terre ferme (*Entandophragma spp.*, *Pterocarpus soyauxii*, *Irvingia gabonensis*)

Animales :

On y rencontre des communautés animales aquatiques telles que certains Reptiles, particulièrement les Crocodylidae (*Osteolaemus tetraspis*, *Crocodylus cataphractus*), Oiseaux d'eau surtout les Ardeidae (*Ardea purpurea*, *Ardea cinerea*, *Egretta garzetta*), Jacanidae (*Actophilornis africanus*), Anhingidae (*Anhinga rufa*), et les Anatidae (*Nettapus auritus*) et Mammifères (*Hippopotamus amphibius*), et de terre ferme et/ou associés aux zones humides tels que les Bovidés (*Syncerus caffer nanus*), Pongidae (*Gorilla g. gorilla*, *Pan troglodytes*), Cercopithecidae (*Cercopithecus nictitans*, *Cercopithecus neglectus*, *Cercopithecus cephus*, *Cercopithecus pogonias*), Céphalophes (*Cephalophus monticola*, *C. silvicultor*, *C. nigrifrons*), les Suidae (*Potamochoerus porcus*).

Services :

Les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus sont les suivants :

- Les services d'approvisionnement avec les produits ci-après : les aliments, eau douce, les combustibles, les ressources génétiques et les produits médicamenteux.
- Les services de régulation avec les avantages suivants : régulation du climat (en effet, les eaux des fleuves, rivières, lacs par évaporation d'une part et les forêts dense du site par évaporation d'autre part jouent un rôle important sur le plan climatique au niveau global et surtout local, notamment sur les plans hydrique et thermique, assurant ainsi la régularité des saisons pluvieuse et sèche dans le site), régulation des régimes hydrologiques et la protection contre les érosions à une certaine mesure.
- Les services culturels avec les avantages d'ordre spirituel et d'inspiration, récréatifs, esthétiques et aussi des avantages de moyens d'existence et de connaissances traditionnelles.
- Les services d'appui dans le cycle des nutriments et la production primaire très importante pour le fonctionnement du système écologique de la zone humide concernée et bien d'autres zones.

21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

- *Les Poacées (Echinocloa stagnina, Panicum maximum...)* pour leur importance alimentaire pour les animaux sauvages.
 - *Raphia vinifera* ; remarquable par leur abondance le long de la rivière et leur importance alimentaire et économique, car servant à la production de vin très consommé par les populations riveraines et l'une de sources de revenus dans la zone.
 - *Musanga cecropioïdes* et d'*Alstonia boonei*.
 - *Salvinia molesta* et *Eichhornia crassipes*, remarquables pour leur caractère colonisateur de certains plans d'eau. Ces deux dernières espèces sont celles qui ont été introduites accidentellement dans les années 60, après l'indépendance du Congo.
-

22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

L'ichtyofaune appartenant à la famille des Bagridae, Clariidae (*Clarias gabonensis*, *C. gariepinus*, *C. platycephalus*), Channidae (*Parachanna obscura*), Cichlidae (*Hemichromis fasciatus*, *Tilapia rendalli*), Mormyridae (*Mormyrops deliciosus*, *Petrocephalus sauvagei*, *Petrocephalus microphthalmus*), Claroteidae (*Parauchenoglanis punctatus*), Protopteridae (*Protopterus dolloi*) et Osteoglossidae (*Heterotis niloticus*) ; pour leur importance alimentaire et économique.

L'avifaune d'eau (Ardeidae (*Ardea purpurea*, *Ardea cinerea*, *Egretta garzetta*), Jacanidae, Anhingidae (*Anhinga rufa*), Alceneidae (*Megaceryle maxima*), Phalacrocoracidae (*Phalacrocorax africanus*) et les Anatidae (*Nettapus auritus*), pour leur présence remarquable dans le site.

Les mammifères (*Hyppopotamus amphibius*) ; remarquable pour leur importance écologique dans la rivière Libenga, comme aménagiste naturel.

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Par les ressources naturelles dont regorge ce site, il présente des valeurs sociales et culturelles importantes pour les populations riveraines.

La pêche constitue l'une des activités dominantes du site à côté de l'agriculture, la chasse et la production de vin de palmier raphiale. Autrefois considérée comme activité masculine, les

femmes en pratiquent actuellement à travers les nasses dans les étangs naturels. L'activité commerciale des produits de pêche (poissons frais, fumés et salés) est principalement assurée par les femmes. Selon les enquêtes réalisées lors de la prospection du site, le revenu de pêche par ménage varie selon les zones de 100000F CFA à 800000F CFA par an.

Les travaux de forêt sont caractérisés par des activités saisonnières de production de vin de palme et de prélèvement de divers produits forestière non ligneux tels que : la cola (*Cola nitida*), le miel, le poivre noire, lianes (*Ancystrophyllum secundiflorum*, *Calamus sp.*), écorce d'acajou et d'autres produits de vertu médicinale et alimentaire, puis des essences ligneuses pour la construction des habitats, la confection des embarcations de pêche (pirogues, pagaies...) et l'énergie domestique.

Le vin de palme reste le produit essentiel de cueillette, faisant l'objet de vente. Un palmier raphiale produit 30 à 35 litres de vin par mois. Un palmier peut être exploité pendant un mois pour 100000FCFA de revenu. En sus du paramètre commercial, le vin de palme « Mpeké » joue un rôle social et culturel important dans la zone. IL constitue la boisson symbolique de réconciliation et de consolidation de relations entre les populations lors des cérémonies tels que le mariage, la réception des étrangers, les fêtes au village, les obsèques funèbre etc.

Les zones humides du site Libenga jouent un rôle important dans la production des ressources hydriques nécessaires pour la vie des communautés humaines au plan social, économique et environnemental.

Au plan spirituel, Le christianisme est la confession religieuse dominante dans le site, suivi de l'animisme et de l'islam (qui est assez remarquable à Enyellé). Les adeptes de l'Eglise catholique et bien d'autres en utilisent pour la préparation de « l'eau bénite » et les cérémonies de baptême d'eau. L'eau bénite est cette eau prélevée de sa source, mélangée au sel, appuyée par des paroles de bénédictions au nom de Jésus Christ et utilisée par quelques chrétiens (catholiques, zépherins et autres) pour l'exorcisme et l'anéantissement des œuvres des esprits maléfiques. Les musulmans en utilisent pour les ablutions.

La chasse est l'activité qui fournit pour les populations du site, la deuxième source de protéines animales après le poisson. Un chasseur peut faire un gain de 10000 à 30000FCFA par partie de chasse.

La Libenga est la principale voie de communication entre les localités situées le long de la rivière.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;

Plusieurs clans dans le site Libenga sont associés à un génie (représenté par soit par la sirène, soit par le Crocodile du nil), occupant une place importante dans la gestion des ressources. Il détient le pouvoir de protéger les membres du clan et surtout garantir la fécondité des eaux.

- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

Le régime foncier des grandes rivières du site est collectif. Leur accès et leur usage sont libres pour la pêche. Cependant, l'accès à quelques marigots ou petites rivières, aux étangs pour la pêche et aux espaces forestiers pour l'agriculture demeure assujéti à une autorisation des notables (pouvoir traditionnel). C'est par exemple le cas des étangs, des marigots et des espaces forestiers de Boloma, Ngoumbangoye et Berandzokou.

b) dans la région voisine :

Le régime foncier dans la région voisine est le même que dans le site Ramsar concerné. Toutefois, le code foncier et le code forestier règlent les problèmes d'accès et d'utilisation des ressources naturelles dans le site, mais les règles coutumières demeurent aussi bien présentes.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

Le site Libenga est peuplé majoritairement des bantous et minoritairement des pygmées, et compte 12 villages avec une population de près de 13.000 habitants. Parmi les populations Bantous, on distingue quatre groupes ethniques que sont : les Sangha, les Baya, les Bandzas et les Ngbakas. D'autres ethnies congolaises rencontrées dans le site sont les Mbochis et les Sangho (venus de l'extrême nord du Congo). La communauté étrangère vivant le site est constituée majoritairement des congolais de la République Démocratique du Congo (RDC), puis des centrafricains et des tchadiens.

Le christianisme est la confession religieuse dominante dans le site, suivi de l'animisme et de l'islam, qui est plus remarquable à Enyellé.

Les sols du site sont occupés principalement par l'agriculture, la chasse et les travaux de foresterie traditionnelle.

- L'agriculture itinérante sur brûlis où le manioc est la culture principale pratiquée et constitue avec la banane les aliments de base dans le site. Elle est pratiquée dans des zones de terre ferme et moins dans les terres inondables.
- La chasse est l'activité qui fournit pour les populations du site, la deuxième source de protéines animales après le poisson. Activité masculine, elle est pratiquée plus dans les villages allant de Enyellé à Berandzokou. Les produits de chasse sont destinés à l'autoconsommation, aux dons et aussi à la vente. Les potamochères, les petits singes, les céphalophes, les crocodiles nains sont les espèces les plus abattues ; et les forêts de terre ferme, inondées et marécageuses sont les zones de prélèvement de ces

animaux. Cette chasse bien que pratiquée occasionnellement, n'est pas compatible avec la notion de l'utilisation rationnelle de la ressource ; car contribue à une mesure donnée à la décimation de celle-ci.

- Les travaux de foresterie sont caractérisés par le prélèvement du bois mort pour l'énergie domestique et le vert pour la construction et d'autres services. A cela, il faut ajouter le prélèvement du vin de palmiers raphiales (*Raphia farinifera*) et des feuilles de Marantacées et de Gnétacées, qui sont des produits de cueillette faisant l'objet de vente dans le site.
- Quant à l'eau, elle est occupée par la pêche aux filets, à la ligne, à l'harpon et aux nasses. Pratiquée dans les rivières, plaines et forêts inondables, elle constitue la première source de revenus pour les populations du site. Les espèces appartenant aux familles des Mormyridae, Clariidae, Channidae, Protopteridae, Cichlidae et Osteoglossidae sont les plus commercialisées.

b) dans la région voisine/le bassin versant :

La région voisine en aval est constituée principalement de champs de manioc dans les terres fermes et en amont par les champs de manioc et de banane.

En amont comme en aval, les travaux de foresterie sont caractérisés par le prélèvement des feuilles de Marantacées et de Gnetacées, du bois mort pour l'énergie domestique et le vert pour la construction et d'autres services. A cela, il faut ajouter le prélèvement du vin de palme récolté de palmiers raphiales (*Raphia farinifera*) et des feuilles de Marantacées et de Gnetacées, qui sont des produits de cueillette faisant l'objet de vente dans ces régions.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a).dans le site ramsar :

- Invasion des plans d'eau par la fougère d'eau (*Salvinia molesta*), la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) et autres espèces végétales indigènes (les roseaux) ;
- Comportement incivique des navigants non originaires au site, d'abattre les oiseaux d'eau ;
- Expansion anarchique des campements de pêche par les réfugiés de guerre venus de la République Démocratique du Congo, exploitant les ressources naturelles avec des techniques destructrices et allant jusqu'à abattre les hippopotames, pourtant intégralement protégés ;
- Pratique d'une façon incontrôlée des feux de savane et de forêt par les populations riveraines ;
- Présence de plusieurs maladies des cultures vivrières ;
- Introduction incontrôlée de matériel végétal (boutures de manioc) de la RDC, souvent sujet de maladies culturales ;

b).dans la région voisine :

Exploitation forestière : plusieurs concessions sont octroyées à trois sociétés forestières dans la région voisine au site et cette activité facilite la pénétration des chasseurs braconniers.

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;
En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

La grande partie de ce site est reconnue comme air protégée 'Ibenga-Motoba' avec une superficie de 661 126 ha dans la base des données mondiales pour les aires protégées.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

Il n'existe pas un plan de gestion pour ce site.

Un plan de gestion pourra être élaboré dans le cadre l'application du Plan d'action nationale de gestion des zones humides du Congo après adoption de la politique nationale sur les zones humides.

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

Le site n'a pas fait l'objet de mesures de conservation spéciale ; cependant la loi sur la faune et les aires protégées est appliquée à une certaine mesure dans le site par l'observation de la période de fermeture de chasse allant du 1^{er} novembre au 1^{er} mai de chaque année.

Aussi, il sied de souligner que plusieurs zones (plans d'eau, forêts) du site font l'objet de restriction d'utilisation par des personnes n'appartenant pas au clan propriétaire. C'est par exemple le cas des étangs, des marigots et des espaces forestières de Boloma, Ngoumbangoye et Berandzokou.

Le programme de lutte contre les herbes aquatiques flottantes envahissantes initiées par le Gouvernement congolais depuis 1998 avec le but de restaurer les plans d'eau du Congo colonisés par ces plantes, par la lutte biologique et mécanique. La Libenga a bénéficié de ce programme et en bénéficie toujours.

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Aucune

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Application du programme intégré de lutte contre les herbes aquatiques flottantes envahissantes. Ce programme initié par le Gouvernement congolais depuis 1998 a pour objectif de restaurer les plans d'eau du Congo colonisés par les plantes aquatiques

envahissantes à travers la lutte biologique et mécanique. La Libenga est l'une des premières rivières à bénéficier de ce programme. La durée du programme est indéterminée. Pour atteindre cet objectif, le programme est doté du matériel ci-après : hors bord 15 CV et une station d'élevage d'insectes prédateurs, le GPS.

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Il y a présence des infrastructures publiques (écoles, dispensaires, route nationale, centres d'accueil des visiteurs).

Dans le site, la coordination du programme intégré de lutte contre les herbes aquatiques flottantes envahissantes entreprend des activités de sensibilisation à l'endroit des populations riveraines sur les techniques restauration des plans d'eau colonisées par ces plantes.

31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Seule la course des piroguiers (rameurs sur des bateaux traditionnels) qui est organisée chaque année, à l'occasion de la fête nationale ou lors de l'accueil des hôtes de marque. Cette course est organisée par les autorités locales par sélection des candidatures hommes (rameurs) avec octroi ou non d'un prix pour les trois premiers vainqueurs.

Il n'y a pas d'activités de tourisme dans le site.

32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

- L'autorité publique qui a la juridiction territoriale du site est l'Etat Congolais ;
 - L'autorité qui a la juridiction fonctionnelle en vue de la conservation est le Ministère en charge de l'environnement.
-

33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Le Ministère du Tourisme et de l'Environnement

Tel : (242) 81 10 60 Fax : (242) 81 53 78/81 10 70

Direction Générale de l'Environnement BP 958 Brazzaville République du Congo

34. Références bibliographiques :

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

DESCOINGS B 1975, Les grandes régions naturelles du Congo. Candollea 30

DE Beaufort & Czykowski, 1986 ; Zones humides d'Afrique septentrionale, Centrale et Occidentale

Hyghes & Hyghes, 1992 Répertoire des zones humides d'Afrique

Ministère des mines et de l'énergie, Direction des mines, 1993 ; Notice explicative de la carte géologique de la république du Congo au 1/1000000,
Origine et mécanismes de production des ions majeurs dans les aquifères du Sud de la Côte-d'Ivoire .Ann. Un. Abidjan. Série C. SC. & techn. Vol. B Sciences Naturelles et biologiques, Tome XXVI - B n°2.1996.

KIMPOUNI & coll, 1992. Esquisse de la carte des territoires phytogéographiques du Congo.

KIMPOUNI V, LEJOLY & LISWOSKI S 1993, Les Eriocaulaceae du Congo Flor Geobot

G. MBATI & P .NEUENSCHWANDER, 2003 Rapport d'évaluation de la lutte biologique au Congo

OLIVIER . G,1998- Echassiers, Canards et Limicoles de l'ouest africain. Castel Editions. Le château d'ollone : 136 p

PEYROT B., 1977- Géologie-Sols in les Atlas Jeune Afrique République Populaire du Congo. Jeune Afrique Paris

RAMSAR 2006.Critères d'inscription des zones humides Ramsar

RAMSAR 2006. Classification et types de zones humides

Veillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org